



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6144^e séance

Mercredi 17 juin 2009, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. İlkin	(Turquie)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Ripert
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Mugoya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Viet Nam	M. Bui The Giang

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999)
du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des
Nations Unies au Kosovo (S/2009/300)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2009/300)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Serbie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Vuk Jeremić (Serbie) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Zannier à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Skender Hyseni.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Hyseni à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables. Les membres du Conseil sont saisis du document S/2009/300, qui contient le texte du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Lamberto Zannier. Je lui donne maintenant la parole.

M. Zannier (*parle en anglais*) : Le rapport (S/2009/300) dont les membres du Conseil de sécurité sont saisis aujourd'hui expose de manière détaillée les activités menées par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) au cours de la période allant du 10 mars au 31 mai 2009.

Avec l'achèvement des trois phases de restructuration de la MINUK suite au rapport du Secrétaire général (S/2008/354) du 12 juin 2008, la MINUK joue progressivement et essentiellement un rôle de plus en plus diplomatique et politique pour faciliter le dialogue et les relations extérieures et promouvoir les droits des minorités. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2008/692) du 24 novembre 2008, qui a été accueilli favorablement par le Conseil dans une déclaration de son président (S/PRST/2008/44), la restructuration de la MINUK est à la fois opportune et nécessaire. En outre, elle a permis d'accroître l'efficacité de la MINUK, compte tenu des conditions prévalant sur le terrain, qui ont considérablement limité son champ d'action pour s'acquitter de ses fonctions administratives. Cette restructuration a eu lieu dans la transparence vis-à-vis de toutes les parties prenantes, et est conforme à la position de stricte neutralité de l'ONU vis-à-vis de la question du statut du Kosovo.

Conformément aux orientations fournies par le Secrétariat, la MINUK a respecté à la lettre les directives fixées pour la réduction de son budget, qui prenaient en compte le rôle des autres acteurs sur le terrain et les synergies utiles créées par l'effort international conjoint. Le rôle de la MINUK est différent aujourd'hui, mais il n'en reste pas moins tout aussi pertinent ou vital. La nouvelle MINUK restructurée continuera de s'acquitter de ses fonctions

conformément à la résolution 1244 (1999), avec pour objectif général de garantir la paix et la stabilité au Kosovo.

Le projet de budget de la MINUK pour le cycle budgétaire 2009/10 s'élève à 47 082 000 dollars et prévoit un effectif de 507 personnes. Ceci reflète le nouveau rôle assumé par la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) dans ce secteur et le rôle continu de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en matière de surveillance du respect des droits de l'homme et des droits des minorités grâce à sa présence active sur le terrain. Les ressources et les compétences de la MINUK, combinées avec celles des autres organisations, constituent toute une panoplie d'experts et de personnel nécessaire pour mettre en œuvre notre mandat tout en encourageant des synergies et en évitant les doubles emplois.

L'ONU demeure dans une situation privilégiée pour jouer un rôle utile pour les deux parties, entre autres en facilitant le règlement des problèmes en tant qu'intermédiaire entre des parties qui ne sont pas prêtes à négocier directement. Cela pourrait consister à servir de médiateur entre les communautés ou à faciliter la participation du Kosovo aux affaires extérieures, élément clef pour garantir la fonctionnalité des processus régionaux tels que l'Accord de libre-échange d'Europe centrale. Notre neutralité vis-à-vis de la question du statut nous permet de nous employer à encourager la réconciliation des communautés du Kosovo et à encourager la coopération régionale, dans l'intérêt de tous les habitants du Kosovo et pour la stabilité et le développement dans l'ensemble de la région.

Malheureusement, notre capacité de promouvoir des solutions qui soient neutres vis-à-vis de la question du statut est mise à mal par les positions prises par les parties en prévision de l'avis consultatif demandé par l'Assemblée générale à la Cour internationale de Justice (CIJ) sur la déclaration d'indépendance du Kosovo. Que cela soit justifié ou non, Belgrade et Pristina envisagent chacune de leurs actions, ou de nos actions, à travers le prisme de leur perception ou interprétation par la CIJ, qui pourrait les considérer comme renforçant ou affaiblissant potentiellement leur position respective dans l'affaire.

En dépit de ces difficultés, la MINUK continue de travailler avec les différentes parties prenantes sur des questions touchant toutes les communautés du

Kosovo, en tant que facilitateur d'un processus au sein duquel il est possible pour les parties de discuter pour aplanir leurs divergences. Bien que les efforts visant à résoudre des problèmes spécifiques aient tendance à être perçus par l'une ou l'autre partie comme une possible menace à ses intérêts, ce qui souvent rend très difficile toute tentative de faire avancer ce processus, nous avons constaté que les échanges techniques, par exemple sur les questions relatives au patrimoine culturel ou aux personnes portées disparues, sont constructifs et produisent des résultats. Nous exhortons donc Belgrade et Pristina à s'efforcer d'avoir davantage d'échanges techniques pour parvenir au résultat que les deux appellent de leurs vœux : une meilleure vie pour tous les habitants du Kosovo.

À cet égard, la période considérée dans ce dernier rapport a été marquée par des progrès concrets dans différents domaines, par exemple en ce qui concerne la recherche d'une solution au problème vieux de 10 ans de l'approvisionnement en électricité des communautés serbes du Kosovo sur la rive sud de l'Ibër/Ibar. Après avoir refusé de s'acquitter de leurs factures d'électricité pendant 10 ans pour des raisons politiques et après des coupures d'électricité ciblées par la Compagnie d'électricité, grâce à l'engagement de la communauté internationale, y compris de la MINUK lorsque les circonstances le justifient, et à l'appui de hauts responsables du Ministère serbe chargé du Kosovo-Metohija, 98 % des enclaves serbes du Kosovo ont accepté de mettre en place des modalités de paiement, ce qui a eu pour résultat de leur permettre de recevoir un approvisionnement régulier en électricité.

Pendant la période considérée, une crise a également été évitée au nord de l'Ibër/Ibar, où des personnes déplacées albanaises du Kosovo, avec l'appui des autorités kosovares, ont commencé à reconstruire leurs maisons à Kroji Vitakut/Brđjani, dans la partie nord de Mitrovicë/Mitrovica, et ont fait face à l'opposition de la communauté serbe du Kosovo qui a organisé des protestations quotidiennes. Avec la participation active de la MINUK, un accord de principe a été conclu entre les communautés en vertu duquel les Serbes du Kosovo auront le droit de construire leurs maisons sur des parcelles récemment acquises dans la même zone, sans opposition de la part des Albanais du Kosovo. Bien que la question de la reconstruction soit intrinsèquement liée à celle du droit au retour, les communautés albanaise et serbe du Kosovo voient encore ces questions d'un point de vue politique et stratégique, et la situation demeure fragile.

Nous avons également réalisé des progrès pendant la période considérée sur une question technique importante pour la coexistence pacifique des communautés du Kosovo, dans le domaine de la protection du patrimoine culturel serbe au Kosovo. La MINUK coopère stratégiquement dans ce domaine avec d'autres acteurs, tels que le Conseil de l'Europe. En coordination avec d'autres acteurs clés, la MINUK a finalement réussi à sortir de l'impasse où se trouvait cette question depuis un an, et, le mois dernier, elle a pu réactiver la Commission chargée de la reconstruction, qui s'occupe de la reconstruction des sites de l'Église orthodoxe serbe. La reconstruction du patrimoine culturel est l'un des rares domaines où les représentants de Belgrade et Pristina procèdent à des échanges techniques directs.

La question des personnes portées disparues est un autre domaine dans le cadre duquel Pristina et Belgrade continuent de se rencontrer, en mettant de côté toutes les préoccupations concernant le statut. Les délégations de Pristina et Belgrade du Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues se sont rencontrées à une session publique tenue le 3 juin à Belgrade. Les deux délégations ont fourni des informations sur des sites pouvant contenir des dépouilles de personnes portées disparues et se sont engagées à accentuer leurs efforts pour régler le problème des personnes portées disparues. Le Groupe de travail a convenu que la dynamique acquise devait être maintenue et développée, mais à cet égard aussi beaucoup reste encore à faire, et il est essentiel que cette question continue à ne pas être politisée.

D'autres étapes positives ont été franchies au cours des dernières semaines sur la voie de la restauration de l'efficacité de l'Office kosovar des biens immeubles. Comme les membres se souviennent peut-être, après l'entrée en vigueur de la Constitution du Kosovo, les bureaux de l'Office en Serbie qui avaient facilité la collecte de demandes, la collecte et la vérification de données et la prise de décisions ont été fermés, ce qui a entravé les opérations menant à l'adjudication finale d'un certain nombre de demandes. Toutes les parties prenantes ont récemment convenu d'une solution, à savoir demander au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) de proposer un arrangement qui permette aux bureaux de l'Office kosovar des biens immeubles d'opérer en Serbie sous l'autorité de l'ONU. Une telle solution permettrait à Pristina et Belgrade d'avoir un dialogue constructif pour assurer la restitution des

droits de propriété des personnes déplacées dans le cadre de la résolution 1244 (1999). J'ai donc demandé au HCR d'envisager de conclure un tel arrangement, et je saisis cette occasion pour saluer la coopération continue du HCR et sa précieuse contribution à la protection des droits des communautés déplacées du Kosovo.

Le nombre de retours volontaires reste extrêmement bas et, malgré les appels répétés des autorités kosovares invitant les Serbes à retourner au Kosovo et à reprendre possession de leurs maisons, le taux de réponse est insignifiant. Les autorités kosovares, avec l'appui de la communauté internationale, font des efforts pour créer des conditions permettant des retours durables; c'est tout à leur honneur.

Au cours de la période considérée, la MINUK a coopéré étroitement avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne (EULEX). EULEX continue d'opérer au Kosovo, sous l'autorité générale de l'ONU et dans le cadre défini par la position de neutralité énoncée dans la résolution 1244 (1999). Comme indiqué dans l'annexe au rapport du Secrétaire général, EULEX a déclaré avoir atteint sa pleine capacité opérationnelle le 6 avril et ses effectifs s'élèvent maintenant à 2 569 personnes. EULEX assume les fonctions de suivi, d'encadrement et de conseil auprès des institutions de l'état de droit du Kosovo et exerce certaines fonctions exécutives. EULEX a également entamé des pourparlers avec le Gouvernement serbe, notamment en tenant des réunions à Belgrade avec le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur serbe, et avec les Ministres pour le Kosovo-Metohija chargés des finances et de la justice. La MINUK a été pleinement associée à ces consultations.

Le processus de restructuration de la MINUK étant presque achevé, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) continue d'assumer la responsabilité que lui confère son mandat, à savoir une surveillance générale dans l'ensemble du Kosovo par sa présence importante sur le terrain. Le fait que l'OSCE ait rapidement signalé cette année la reconstruction contestée de maisons albanaises au Kosovo au nord de l'Ibar et les coupures d'électricité dans des enclaves serbes au sud du fleuve illustre, en deux exemples, la façon dont l'OSCE remplit cette fonction importante. Sa préoccupation principale étant la protection des droits fondamentaux des différentes communautés ethniques du Kosovo, l'OSCE est bien

placée pour jouer un rôle encore plus important de médiateur entre les communautés, rôle que je l'encourage vivement à jouer, tandis qu'elle renforce les capacités des institutions locales et favorise le respect des principes et des pratiques démocratiques.

J'ai pris mes fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général et de Chef de la Mission il y a un an. Ce fut une année d'intenses activités, et avec la coopération de tous, nous avons réussi à faire en sorte que la délicate phase de transition ne provoque pas une situation d'instabilité ou de crise. Toutefois, comme je l'ai souligné, il reste beaucoup à faire, et cela signifie que nous devons continuer à travailler pour résoudre les problèmes restants. Si l'on se projette dans l'avenir, la restructuration de la MINUK nous offre aussi une occasion d'améliorer la coopération entre les nombreux acteurs de l'ONU au Kosovo, et d'améliorer ainsi la cohérence générale et l'efficacité de l'action de l'ONU et de promouvoir une plus grande interaction dans la poursuite de nos objectifs communs.

L'un des buts fondateurs de l'ONU est d'harmoniser les actions des nations pour parvenir à la paix, pour résoudre les problèmes d'ordre économique, social, culturel ou humanitaire, et pour encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. C'est ce but que nous avons à l'esprit depuis trois mois, alors que nous menions à bien la restructuration de la MINUK. Notre but, avec l'appui d'EULEX, de l'OSCE et de la présence militaire internationale, reste d'assurer la stabilité, d'encourager la réconciliation et de permettre le retour des personnes déplacées. Je suis convaincu que la Mission restructurée, renforcée par la présence importante de l'OSCE sur le terrain et par la police et les composantes justice d'EULEX, est un outil bien affûté qui remplira ces fonctions au nom du Conseil et du Secrétaire général. Mon personnel et moi-même espérons que nous pouvons continuer à compter sur l'appui du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Zannier pour son exposé. Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, S. E. M. Vuk Jeremić.

M. Jeremić (Serbie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance du Conseil de sécurité.

Nous voici à nouveau réunis pour débattre des conséquences dangereuses de la déclaration unilatérale d'indépendance des autorités de souche albanaise de la

province méridionale serbe du Kosovo-Metohija qui a eu lieu le 17 février 2008.

Je salue la présence du Représentant spécial Lamberto Zannier, et je tiens à souligner l'observation du Secrétaire général, contenue dans son dernier rapport, selon laquelle la coopération et la participation actives, ainsi que « l'appui constant du Conseil de sécurité et de la communauté internationale dans son ensemble à la MINUK restructurée revêtent une importance capitale ». (*S/2009/300, par. 44*).

La restructuration est sur le point de s'achever, comme indiqué dans le rapport. Il ne faut donc entreprendre aucune nouvelle baisse des ressources de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

L'ONU demeure l'autorité générale au Kosovo, selon le mandat défini par la résolution 1244 (1999) de ce Conseil. Elle doit continuer à jouer un rôle crucial pour coordonner toutes les organisations internationales qui opèrent sous son autorité. La capacité de la MINUK de coopérer efficacement avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) en particulier ne doit pas être entravée. Nos amendements au budget de la MINUK pour l'année fiscale à venir visent à renforcer cet élément essentiel de son mandat.

Au tout début de mon intervention, je voudrais exprimer la profonde gratitude de mon pays à la grande majorité des États Membres qui respectent la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie. La solidarité que nous avons reçue du monde entier nous encourage à persévérer dans nos efforts visant à parvenir à une solution sur le statut futur du Kosovo qui soit acceptable pour toutes les parties prenantes responsables. J'espère sincèrement que nous allons continuer de travailler ensemble pour défendre les principes fondamentaux du droit international, et renforcer ainsi la volonté universelle de parvenir à un règlement consensuel des différends de par le monde.

Dans le même temps, nous prenons note avec grand regret du rejet par Pristina de la résolution 1244 (1999). Comme le dit clairement le rapport du Secrétaire général, les autorités de souche albanaise ont affirmé qu'« elles n'étaient pas légalement tenues de s'y conformer » (*ibid., par. 2*).

On ne doit permettre à personne de bafouer les résolutions du Conseil de sécurité. Je demande donc instamment au Conseil d'insister pour que toutes les

parties respectent les obligations qui découlent de la résolution 1244 (1999). Elle a été adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, qui nous contraint tous à respecter l'intégralité de ses dispositions. Il s'agit d'un impératif juridique et d'une obligation morale pour nous tous.

La Serbie ne reconnaîtra jamais, sous aucun prétexte, directement ou indirectement, la déclaration unilatérale d'indépendance par les autorités de souche albanaise de notre province méridionale. Sur cette question, nous ne céderons pas, quoi qu'il arrive. Nous continuerons de défendre notre intégrité d'une manière non conflictuelle en utilisant tous les moyens pacifiques à notre disposition.

Grâce à notre réponse mesurée à la déclaration unilatérale d'indépendance, l'équilibre fragile sur le terrain a pu être en grande partie maîtrisé. Nous avons cherché à apaiser les tensions malgré les nombreuses provocations, telles que les coupures d'électricité ciblées, les pressions visant à faire signer des serments de loyauté et la construction non autorisée de nouvelles habitations.

Le Kosovo ne doit pas échapper aux règles du système international. Il ne fait pas exception et n'est ni un cas unique en son genre, ni un cas particulier. Du fait de la déclaration unilatérale d'indépendance, cette déclaration est devenue un test aux répercussions mondiales. Si on l'accepte, l'intégrité territoriale de n'importe quel État Membre de l'ONU pourrait être remise en question.

Le 8 octobre 2008, l'Assemblée générale a approuvé à une majorité écrasante la résolution 63/3 qui renvoie la question de la déclaration unilatérale d'indépendance à la Cour internationale de Justice (CIJ). Les procédures judiciaires ont commencé, et c'est la première fois qu'il a été demandé à la CIJ d'examiner la légalité de la tentative unilatérale, faite par une minorité ethnique, de se séparer d'un État Membre de l'ONU au mépris de la Constitution démocratique de cet État et de la volonté du Conseil de sécurité.

Cette affaire a attiré l'attention du monde entier, comme l'a clairement montré la présence active à la Cour de représentants de pays de tous les continents venus participer aux audiences sur la déclaration unilatérale d'indépendance. Les conclusions de la CIJ auront des conséquences d'une grande portée pour l'ensemble du système international. Il est donc

extrêmement important que le processus juridique puisse se poursuivre sans ingérence politique.

Nous devons tous respecter le fait que la Cour est en train d'examiner la question. Il ne faut donc pas encourager d'autres pays à reconnaître la déclaration unilatérale d'indépendance, et les organes multilatéraux doivent s'abstenir d'accorder une adhésion aux autorités séparatistes de Pristina. Une fois que la CIJ aura rendu son avis, nous pourrons alors examiner à nouveau la question, sur la base des conclusions de la Cour.

Entre-temps, nous devons trouver la force de mettre de côté nos divergences sur le statut, au nom de la paix et de la stabilité et des habitants de la province. Le moment est venu de prendre des initiatives et d'œuvrer de concert, avec prudence et forts d'une vision stratégique. Ne creusons pas davantage le fossé. Certains pays ont reconnu la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo, et d'autres non. Nous avons tous nos obligations et il faut les respecter. Laissons la Cour faire son travail, pendant que nous nous attachons à améliorer la vie de tous ceux qui vivent au Kosovo et évitons d'en faire les victimes de nos différends.

Engageons-nous ensemble à reconstruire les lieux saints, à soulager la pauvreté, à créer des emplois, à fournir des services de santé et d'éducation, à réduire la criminalité et à améliorer la sécurité publique. Cessons de nous mettre des bâtons dans les roues. Créons de nouvelles possibilités de parvenir à des résultats pratiques en coopérant sur tout un éventail de questions.

Je propose que nous commençons par la question humanitaire cruciale des personnes déplacées. D'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), plus de 200 000 Serbes déplacés du Kosovo ne sont pas rentrés dans la province. L'année dernière, 500 d'entre eux seulement l'ont fait – et au cours de la dernière période considérée, une trentaine au plus. C'est là un échec monumental. Les Serbes déplacés du Kosovo veulent exercer leur droit de retour, et nous devons tout faire pour les rapatrier, ce qui signifie que nous devons améliorer la situation sur le terrain pour qu'ils se sentent en sécurité. Rares sont les maisons détruites qui ont été reconstruites, et la plupart restent vides. Mais ce n'est pas là le plus gros problème. Plus de 40 000 demandes ont été déposées par des Serbes déplacés du Kosovo qui réclament la restitution de biens privés saisis illégalement. Et ces

demandes sont restées sans réponse. La première chose à faire donc est de veiller à ce que ces demandes soient transmises. Actuellement, ceci est impossible. Malheureusement, l'Office kosovar des biens immeubles administré par la MINUK a cessé d'exister.

Nous exhortons la communauté internationale à adopter l'initiative prise par le Représentant spécial du Secrétaire général pour que le HCR puisse assumer les fonctions assurées précédemment par l'Office kosovar des biens immeubles. Par le biais de son bureau à Belgrade et d'autres en Serbie, cet organisme des Nations Unies peut servir de centre de liaison pour nos activités.

Le 6 avril, l'Union européenne a annoncé qu'EULEX avait atteint sa pleine capacité opérationnelle, à la suite de la visite à Belgrade du chef d'EULEX, M. Yves de Kermabon. Si l'ONU n'a pas transféré toutes les fonctions relatives à l'état de droit à la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, elle n'en considère pas moins qu'EULEX doit en assumer la responsabilité opérationnelle selon les paramètres énoncés dans le rapport du Secrétaire général (S/2008/292). Ce rapport affirme qu'EULEX respectera pleinement la résolution 1244 (1999) et opérera sous l'autorité générale de l'Organisation des Nations Unies et dans le cadre défini par la position de neutralité énoncée par cette dernière.

Depuis lors, la République de Serbie coopère avec EULEX et avec la MINUK sur tout un éventail de questions pratiques d'intérêt commun selon les paramètres agréés par le Conseil de sécurité. Les dispositions en six points du Secrétaire général (S/2008/354, Annexe I) doivent être intégralement mises en œuvre. Des progrès ont été réalisés dans ce sens, même « si l'on ne s'est pas encore accordé sur des solutions globales ou de long terme » (S/2008/300, par.43).

Nous regrettons vivement qu'il n'en ait pas été fait davantage à ce jour. Cela est dû en partie à la réticence de Pristina à accepter que le tristement célèbre Plan Athisaari n'a pas été approuvé par le Conseil de sécurité grâce, en grande partie, à la position de principe adoptée par la Fédération de Russie.

Je voudrais évoquer brièvement les six dispositions et les questions pratiques connexes. En ce qui concerne la police, la question des postes de haut niveau pour des Serbes du Kosovo qualifiés n'est toujours pas réglée. En conséquence, des centaines de

policiers de souche serbe de la province ont le sentiment qu'ils risquent de retrouver un environnement professionnel hostile. En même temps, la police d'EULEX et le Ministère serbe de l'intérieur ont commencé à œuvrer ensemble de manière fructueuse en vue de résoudre un certain nombre de questions techniques relatives à la coopération administrative, notamment pour ce qui est du crime organisé et de la contrebande, en s'appuyant sur les meilleures pratiques de notre coopération de longue date avec la police de la MINUK en la matière.

S'agissant des tribunaux, il y a eu certains progrès. Malheureusement, certaines des questions plus larges n'ont pas encore été réglées, notamment la désignation de juges et de procureurs locaux conformément aux procédures énoncées dans la résolution 1244 (1999). La question de la juridiction territoriale du tribunal du nord de Mitrovica n'est toujours pas résolue, de même que l'applicabilité de la seule loi de la MINUK. Par ailleurs, des progrès partiels ont été réalisés. Les affaires urgentes sont en cours d'examen. Certains procès sont achevés, et la coopération entre les procureurs d'EULEX et les responsables du ministère public de Serbie chargés de la poursuite des crimes de guerre a été établie.

Pour ce qui est des douanes, il y a eu des réunions préliminaires qui ont abouti à certains progrès techniques sur cette question délicate. Il faudra, pour la résoudre, que la coordination soit améliorée et que les parties s'engagent de nouveau à coopérer pour parvenir à des modalités opérationnelles acceptables, telles que le regroupement et la distribution des recettes.

Ceci m'amène à l'Accord de libre-échange d'Europe centrale (ALEEC). Le succès de cet accord commercial régional important dépend de l'application cohérente de règles agréées par tous. La MINUK est signataire de l'ALEEC, comme le rapport le signale clairement. L'adoption de nouveaux tampons de douane par le « Directeur général des douanes du Kosovo » a, hélas, politisé une question commerciale.

Nous espérons vivement que dans les mois à venir, nous serons en mesure d'établir un ensemble de dispositions pratiques acceptables pour les parties prenantes responsables. Il est évident qu'EULEX devra assumer un rôle plus actif, conformément à son mandat, et coopérer plus étroitement avec la MINUK.

J'appelle l'attention du Conseil de sécurité sur une question d'une importance critique, à savoir la facilitation de l'entrée des responsables serbes dans la

province. Cette question est hélas source de problèmes depuis plusieurs mois et risque de faire dérailler les efforts constructifs déployés sur tous les autres fronts. Il est difficile d'imaginer comment nous pourrions contribuer positivement à l'évolution de la situation sur le terrain si nous ne pouvons pas travailler en étroite coopération avec la communauté serbe du Kosovo dans l'ensemble de la province. Les responsables serbes doivent pouvoir se rendre dans les églises et les monastères, aider les personnes déplacées à rentrer dans leurs maisons reconstruites, fournir une aide alimentaire et médicale, aider à maintenir les normes éducatives et participer à toute une gamme d'activités du même ordre.

L'assignation à EULEX de la responsabilité opérationnelle a été bien accueillie en présupposant qu'EULEX userait au besoin de sa fonction exécutive. C'est le cas maintenant. Nous demandons que toutes les mesures nécessaires soient prises pour régler rapidement cette question d'une importance capitale.

Avant de terminer, je voudrais saluer le rôle utile joué par la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), à qui a été confiée la responsabilité de protéger nos enclaves et nos lieux saints contre toutes menaces, incursions ou attaques éventuelles. La présence neutre de la KFOR dans la province demeure nécessaire afin de répondre aux besoins de sécurité légitimes des populations locales, quelle que soit leur origine ethnique. Nous estimons que, dans les conditions actuelles, une réduction des effectifs serait contre-productive.

Nous continuerons d'être des partenaires fiables de la KFOR, conformément à la résolution 1244 (1999) et à l'Accord militaro-technique de Kumanovo. La soi-disant Force de sécurité du Kosovo est une organisation paramilitaire illégale. Son existence et ses activités, présentes ou futures, représentent un danger direct pour la consolidation de la paix et de la stabilité dans les Balkans occidentaux. Elle doit être immédiatement dissoute.

La démocratie est maintenant enracinée en Serbie, notre société est aujourd'hui forte et nos valeurs sont bien ancrées dans la loi. Nous sommes intimement convaincus de la destinée commune de toutes les nations européennes. Nous avons maintes fois démontrée, par des actions concrètes et dans des conditions difficiles, notre détermination à devenir membre de l'Union européenne. Cela reste notre principale priorité stratégique. Nous nous félicitons

donc des conclusions auxquelles sont parvenus les Ministres des affaires étrangères de l'Union européenne le 15 juin. La décision de s'engager à inscrire les États des Balkans occidentaux sur la liste blanche de Schengen fait tomber les derniers vestiges des années 90.

Le Conseil de sécurité doit continuer de jouer un rôle clef dans le différend sur le Kosovo. Nous estimons qu'il serait utile que le Conseil de sécurité se rende en Serbie : à Belgrade, à Pristina, dans le nord du Kosovo et dans les enclaves afin de pouvoir constater par lui-même tout le travail qu'il reste à faire sur le terrain, dans le cadre de la résolution 1244 (1999). La seule conclusion possible, je crois, est que l'entente est la voie à suivre. Malheureusement cela n'a pas encore été essayé.

Un dirigeant mondial a déclaré :

« Chacun d'entre nous partage ce monde pour une brève période. La question est de savoir si nous passons ce temps à nous concentrer sur ce qui nous divise, ou si nous nous engageons à faire un effort – un effort soutenu – pour trouver des points de convergence, pour se concentrer sur l'avenir que nous souhaitons pour nos enfants et pour choisir la voie juste et non la voie facile. »

Il ne sera pas facile de choisir la voie juste. Malheureusement, certains ne sont pas encore prêts à avancer vers le compromis. Mais nous ne devons pas nous décourager. Nous devons cesser de nous diviser. Nous devons trouver un terrain d'entente. La République de Serbie a fait un premier pas, mais nous ne pouvons faire le suivant seuls. Nous attendons patiemment qu'un partenaire nous rejoigne pour tourner le dos au passé douloureux et regarder vers un avenir plein d'espoir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre Jeremić de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à S. E. M. Skender Hyseni.

M. Hyseni (*parle en anglais*) : Je suis très reconnaissant de la possibilité qui m'est donnée d'exposer aux distingués membres du Conseil les avancées continues et les progrès réguliers enregistrés par la République du Kosovo dans tous les domaines, en mettant plus particulièrement l'accent sur les réalisations accomplies depuis ma dernière déclaration au Conseil en mars (voir S/PV.6097).

Avant-hier, nous avons célébré le premier anniversaire de l'entrée en vigueur de notre

Constitution, la Constitution de la République du Kosovo. Cette nouvelle Constitution démocratique dont s'est doté mon pays est un document fondateur moderne qui intègre toutes les garanties de protection des droits des minorités énoncées dans le plan global Ahtisaari. De fait, les dirigeants et le peuple du Kosovo ont été très honorés d'accueillir avant-hier à Pristina, M. Martti Ahtisaari, lauréat du prix Nobel de la paix, afin de célébrer avec lui le premier anniversaire de l'entrée en vigueur de notre Constitution.

La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a été restructurée et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) est devenue pleinement opérationnelle le 6 avril. Le déploiement réussi d'EULEX dans tout le Kosovo a été très bien accueilli, et le Gouvernement du Kosovo coopère étroitement sur toutes les questions. L'amélioration de la situation dans le nord du Kosovo depuis le déploiement d'EULEX est manifeste. Cela dit, il reste encore beaucoup à faire. Sinon, de manière générale, la situation en matière de sécurité dans la République du Kosovo est très calme et stable.

Comme je l'ai dit dans ma déclaration devant cet organe en mars, pour des raisons pratiques et pragmatiques, nous avons demandé qu'il soit mis fin à la mission et au mandat de la MINUK. Dans la mesure où la situation continue d'évoluer de manière positive au Kosovo et compte tenu du large déploiement d'EULEX, je réitère aujourd'hui cette demande. Je réitère également l'engagement que nous avons pris dans notre déclaration d'indépendance et dans notre Constitution de respecter le droit international, y compris les résolutions contraignantes de cet organe. Cet engagement n'a jamais faibli.

Le Gouvernement du Kosovo ayant assumé la pleine responsabilité de l'organisation des élections, et donc également de la Commission électorale centrale, un nouveau président de cette Commission a récemment été nommé. De nouvelles élections municipales devraient se tenir à l'automne. Après de longues consultations avec les partis politiques, le Président de la République, S. E. M. Fatmir Sejdiu, a annoncé que la date de ces élections municipales était fixée au 15 novembre.

Une autre institution très importante a été créée récemment. Après l'adoption de la loi sur la Cour constitutionnelle, le Parlement de la République a aussi

procédé à l'élection des membres de la Cour constitutionnelle du Kosovo.

Le renforcement des institutions publiques s'est également poursuivi, en se fondant sur les normes européennes. La constitution de nos forces de sécurité progresse. Comme je l'ai indiqué dans la déclaration que j'ai faite en mars au Conseil, la Force de sécurité du Kosovo, dont la formation a été assurée par l'OTAN, est une force démocratique et placée sous contrôle civil. Cette force pluriethnique et apolitique aura pour objectif principal l'intervention d'urgence et, de manière générale, les activités de nature à favoriser le développement, la paix, la sécurité et la stabilité régionales.

Conformément à la demande d'avis consultatif sur la question de la déclaration d'indépendance que l'Assemblée générale a adressée à la Cour internationale de Justice (CIJ), la République du Kosovo a, dans les délais impartis, envoyé sa déclaration écrite à la Cour le 17 avril. J'ai également informé la Cour de notre intention de participer à toutes les procédures qui suivront, y compris les audiences qui doivent s'ouvrir le 1^{er} décembre 2009. La Cour a déjà été informée de l'intention du Kosovo de faire un exposé oral.

Alors que nous continuons à prendre une part active dans la présentation de notre dossier devant la CIJ, je tiens à souligner notre attachement à la justice et notre confiance dans la justice, et avec cela, notre confiance dans la justice de la CIJ. Nous sommes donc convaincus que les délibérations et la décision de la CIJ seront justes et impartiales. Nous sommes convaincus que notre position sera confirmée.

La reconnaissance du Kosovo en tant qu'État indépendant et souverain se poursuit. La poursuite des reconnaissances témoigne clairement des progrès et de la stabilité au Kosovo. Les nations libres du monde entier continuent d'apprécier la contribution du Kosovo à la paix et à la sécurité régionales.

Je tiens encore une fois à exprimer notre profonde gratitude et notre reconnaissance aux peuples et aux Gouvernements du Royaume d'Arabie saoudite, du Royaume de Bahreïn, de la République de Gambie et de l'Union des Comores pour leur récente reconnaissance de l'indépendance de mon pays. Nous demandons instamment à toutes les autres nations du monde à appuyer les efforts du peuple du Kosovo visant à construire son avenir en tant que pays libre et indépendant. Après avoir enduré des décennies

d'occupation indicible, de terreur et d'esclavage, le peuple du Kosovo mérite d'être libre et d'intégrer la communauté des nations libres et démocratiques du monde.

C'est avec grand plaisir que je peux aujourd'hui parler de l'adhésion du Kosovo à deux institutions financières internationales qui ont un poids et une importance particuliers pour mon pays, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Le 6 mai 2009, le Conseil des Gouverneurs du FMI a approuvé la candidature du Kosovo, une décision approuvée par 96 des 138 États membres participant à la procédure de vote. Il est très encourageant de constater que 41 pays qui n'ont pas encore reconnu le Kosovo ont voté pour l'adhésion du Kosovo.

Le 3 juin, la procédure de vote des membres de la Banque mondiale s'est conclue avec une participation au vote de 139 États membres, et 95 pays ont approuvé la candidature du Kosovo. L'adhésion officielle tant au FMI qu'à la Banque mondiale aura lieu le 29 juin, à Washington, lorsque la République du Kosovo signera les Statuts.

L'adhésion à ces deux importantes institutions financières est un encouragement supplémentaire pour le Gouvernement du Kosovo à poursuivre ses efforts pour lutter contre la criminalité et la corruption, renforcer l'état de droit et maintenir la stabilité macroéconomique au moyen d'une discipline fiscale et budgétaire pendant la récession économique actuelle.

Le Gouvernement de la République du Kosovo a travaillé d'arrache-pied sur les questions relatives à l'économie, à la sécurité et à la justice et à la sûreté pour l'ensemble de ses citoyens. L'intégration des minorités et des rapatriés continue d'être une priorité de mon gouvernement. Le Premier Ministre Hashim Thaçi a personnellement des contacts directs avec les familles serbes rapatriées, et des fonds publics ont été débloqués pour la reconstruction de maisons des rapatriés. Notre gouvernement a continué à chercher des moyens d'améliorer les conditions dans les zones des communautés minoritaires, en particulier dans les zones à majorité serbe.

Malheureusement, la République de Serbie a continué à empêcher les citoyens serbes du Kosovo de coopérer avec les institutions du Kosovo. Belgrade a également continué à faire obstacle à notre coopération avec les pays voisins et avec la communauté internationale en bloquant notre participation à des

organes régionaux ainsi qu'à des organes internationaux plus larges.

Avant de terminer, je tiens à réaffirmer une fois encore que, dans le nouveau Kosovo, il ne doit pas y avoir de place pour la haine ni pour la violence. Les institutions du Kosovo sont déterminées à construire une démocratie multiethnique en paix avec ses voisins et à contribuer à la coopération, à la paix et à la sécurité régionales. L'avenir de toutes les nations des Balkans occidentaux réside dans l'intégration européenne, et le Kosovo a l'intention de poursuivre cet objectif de manière très résolue. Pour atteindre ces objectifs, nous, en République du Kosovo, poursuivrons notre étroite coopération avec l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique et avec l'OTAN.

Enfin, je voudrais souligner à nouveau la détermination du Kosovo à travailler avec tous les membres du Conseil de sécurité pour promouvoir les objectifs communs de paix et de sécurité internationales. Une fois encore, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir donné l'occasion de présenter les vues de la République du Kosovo.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie S.E. M. Hisani pour sa déclaration. Je donne la parole au représentant du Viet Nam.

M. Bui The Giang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais souhaiter la bienvenue à S. E. M. Vuk Jeremie, Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, à la séance d'aujourd'hui du Conseil de sécurité, et je le remercie de partager avec nous son point de vue sur la situation au Kosovo. Je salue la présence de M. Skender Hyseni à la présente séance, et je le remercie pour sa déclaration. Je remercie également M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son exposé important.

Ma délégation trouve encourageant que la situation en matière de sécurité ait été relativement calme au Kosovo au cours de la période considérée. Nous nous félicitons des efforts constants et productifs déployés par la MINUK afin de prêter ses bons offices à toutes les communautés résidant dans le nord du Kosovo et dans le nord de Mitrovica en vue de promouvoir des solutions durables et pacifiques fondées sur le dialogue et le compromis. Nous prenons note de ce qu'EULEX est devenue pleinement opérationnelle dans le domaine de l'état de droit, sous

l'autorité générale de l'Organisation des Nations Unies et dans le cadre défini par la position de neutralité énoncée dans la résolution 1244 (1999). À cet égard, nous nous félicitons que la MINUK et EULEX procèdent régulièrement à des échanges d'informations et à la coordination de leur action concernant les questions d'intérêt commun, et nous espérons que ces échanges se poursuivront.

Cependant, à la lumière d'une série d'incidents survenus dans le nord de Mitrovica, nous demeurons préoccupés par la poursuite des violences interethniques dans de nombreuses régions du Kosovo et par les tentatives de mettre un terme à la mission de la MINUK sans l'accord du Conseil de sécurité. Le maintien de la présence de la MINUK, avec la coopération de bonne foi, tant de Belgrade et de Pristina, et en étroite coordination avec EULEX et la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) est essentiel au maintien de la paix et de la stabilité sur le terrain.

Nous tenons à réaffirmer notre avis selon lequel la reconfiguration et la rationalisation de la MINUK doivent être menées de façon transparente et dans le respect de la position de stricte neutralité de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le statut du Kosovo et de façon à permettre à la MINUK de s'acquitter de ses fonctions, en particulier celles qui renforcent la médiation continue entre les communautés et appuient les communautés minoritaires dans l'ensemble du Kosovo.

Par conséquent, nous appelons toutes les parties concernées à coopérer pleinement et de façon constructive avec la MINUK dans ses domaines de compétence et de renforcer les mesures de confiance afin de parvenir à une solution globale et à long terme, tenant compte des intérêts légitimes de toutes les communautés. Nous attendons du Conseil de sécurité et du Secrétaire général qu'ils continuent de jouer un rôle énergique et dynamique dans cette entreprise.

Nous sommes également conscients que le nombre de retours volontaires en 2009 demeure désespérément faible et continue d'être en dessous des chiffres de 2008. Nous sommes d'avis que l'absence de progrès réels en matière de protection des droits des minorités nationales et de garantie de leur sécurité ne fera qu'exacerber la méfiance et conduire à des tensions interethniques. Dans ce contexte, nous appelons toutes les parties concernées à s'abstenir de tout discours ou de toute action qui pourrait déclencher

la violence. Dans le même temps, nous exhortons vivement la MINUK et EULEX à redoubler d'efforts pour promouvoir l'instauration d'un environnement sûr et stable permettant le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans l'ensemble du Kosovo.

Enfin et surtout, nous demandons que de plus grands efforts soient déployés pour réduire les tensions au Kosovo et dans la région et pour parvenir à des règlements négociés des différends par des moyens pacifiques.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à me féliciter de la participation du Ministre des affaires étrangères du Kosovo, M. Hyseni. Je me félicite également de la présence du Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Jeremić.

Je tiens à remercier le Représentant spécial, M. Lamberto Zannier, de son exposé très complet de cette après-midi. Nous remercions le Secrétaire général et son Représentant spécial pour leur contribution à l'amélioration progressive de la situation au Kosovo. Nous nous félicitons tout particulièrement de l'initiative du Secrétaire général de restructurer la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), qui parviendra bientôt à sa phase finale. La Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) est maintenant déployée dans l'ensemble du Kosovo et a atteint sa pleine capacité opérationnelle au début avril. Nous félicitons EULEX et d'autres organisations internationales qui sont également présentes au Kosovo, telles que la Force de paix au Kosovo (KFOR) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de leur contribution à la stabilisation du Kosovo.

Nous sommes sensibles à la coopération de la Serbie avec l'opération EULEX. Nous pensons que l'attachement de la Serbie au processus d'intégration européen contribue à promouvoir la stabilité et la prospérité de l'ensemble de la région des Balkans occidentaux, y compris le Kosovo. Nous attendons donc de la Serbie qu'elle continue d'avancer sur le chemin de l'intégration avec l'Europe, en coopération avec la communauté internationale.

Il y a tout juste un an, la Constitution de la République du Kosovo entrait en vigueur. Pendant cette période, le Kosovo a réalisé des progrès réguliers en matière d'édification de la nation en renforçant diverses institutions publiques. Nous espérons que le Kosovo deviendra un pays pleinement démocratique et

multiethnique qui contribuera à la stabilisation de la région des Balkans occidentaux.

Nous sommes heureux de constater que le nombre de pays qui reconnaissent le Kosovo a augmenté progressivement. L'adhésion récente du Kosovo aux institutions financières internationales – le Fonds monétaire international en mai et la Banque mondiale ce mois-ci – représente une avancée importante pour ce qui est de son développement futur au sein de l'économie mondiale. Nous espérons que le Kosovo continuera de jouer un rôle constructif en tant que membre responsable de la communauté économique internationale.

La situation sur le terrain est généralement stable, mais il y a eu parfois des tensions interethniques dans certaines régions du Kosovo. Je partage les préoccupations exprimées au sujet de l'incident survenu récemment à Mitrovica. Nous souhaitons que de plus amples efforts soient déployés pour garantir la protection efficace des minorités. Je pense que la MINUK peut jouer un rôle utile pour ce qui est de la médiation interethnique et du dialogue sur les six points, en étroite coopération avec d'autres partenaires comme la KFOR, EULEX et leurs États membres.

Le Japon a appuyé activement le Kosovo, par le biais du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, dans ses efforts pour parvenir à une coexistence pacifique et à un développement durable en tant que société multiethnique, en particulier dans le nord du pays.

Le Japon continuera à apporter son ferme appui en matière de sécurité humaine pour répondre aux besoins du peuple du Kosovo. Nous demeurons déterminés à aider le Kosovo à se développer en tant que pays dynamique, multiethnique et démocratique.

M. Kafando (Burkina Faso) : Monsieur le Président, vous me permettrez tout d'abord de saluer la présence à présente séance des Ministres des affaires étrangères de la République de Serbie, M. Vuk Jeremić, et du Kosovo, M. Skender Hyseni. Comme il se doit, je remercie également M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son exposé.

C'est avec beaucoup de soulagement, pour ne pas dire de satisfaction, que nous constatons le calme qui règne au Kosovo, même si quelques incidents ont éclaté dans le nord du pays au sujet des terres et de la reconstruction des foyers d'habitation détruits pendant

la guerre, incidents qui fort heureusement ont été circonscrits grâce à une prompt intervention de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), en coordination avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), la Force de paix au Kosovo ainsi que la police du Kosovo, pour protéger les lieux et encourager les deux communautés à trouver des solutions paisibles et durables à leurs dissensions. Il est dans l'intérêt des autorités de Pristina et de Belgrade de prendre toutes les mesures nécessaires pour régler pacifiquement ce genre d'incidents. Nous espérons du reste que les capacités fournies par l'OTAN à la force de sécurité du Kosovo la rendront bientôt opérationnelle, afin qu'elle puisse assumer pleinement ses responsabilités en matière de sécurité.

Comme autre constat, nous nous félicitons de la coopération constructive maintenue par les autorités du Kosovo avec la MINUK, et ce en dépit de certaines réticences sur la présence de celle-ci. Une chose est certaine : même reconfigurée, la Mission des Nations Unies au Kosovo, qui bénéficie du soutien du Conseil de sécurité et de l'ensemble de la communauté internationale, aura toujours un rôle crucial à jouer dans la consolidation de la sécurité au Kosovo.

Est-il encore besoin de le dire? La question du statut de Kosovo demeure la principale pomme de discorde entre les parties. Cependant, l'engagement de la Serbie dans les discussions techniques concernant la justice, la police et la douane est un signe encourageant, tout comme nous considérons comme une avancée notable les progrès réalisés dans le traitement des affaires urgentes au tribunal de Mitrovica et la normalisation du fonctionnement du système judiciaire dans le nord du Kosovo.

Ainsi également, des progrès ont été observés dans le domaine de la restauration et de la protection du patrimoine culturel et religieux serbe au Kosovo. Nous espérons par ailleurs que le développement des opportunités de coopération à l'échelle régionale dans divers domaines, notamment culturel, permettra à long terme d'atteindre l'objectif du rapprochement et de la réconciliation.

L'un des atouts maîtres pour renforcer le processus de réintégration est assurément la relance de l'économie, la création des emplois et l'amélioration des conditions de vie des populations au Kosovo. Dans ce domaine, l'apport de la MINUK est très important, et il convient de le souligner et de le saluer. Cela induit

également que l'ensemble de la communauté internationale doit fournir sa part de soutien indispensable pour aider le Kosovo à bâtir une économie solide et viable.

Nous nous félicitons de la prise en charge effective par EULEX des fonctions opérationnelles dans les secteurs de l'état de droit, de la police, de la justice et des douanes, même si nous pensons que la MINUK doit continuer encore d'assumer certaines responsabilités en matière de justice. Toujours s'agissant de la MINUK, il nous semble essentiel de la remercier, ensemble avec les partenaires régionaux et internationaux, pour leur contribution relative à la question des personnes portées disparues.

Enfin, je voudrais féliciter et encourager tous les acteurs qui œuvrent sur le terrain pour la stabilité au Kosovo, et exprimer notre souhait de voir toutes les parties faire preuve de la volonté et de la vision politiques nécessaires pour poursuivre une dynamique de concertation qui permette de sauvegarder la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais, à mon tour, m'associer aux autres membres du Conseil de sécurité pour souhaiter la bienvenue au Conseil aujourd'hui au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, au Ministre des affaires étrangères du Kosovo, M. Skender Hyseni, et au Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Vuk Jeremić.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général pour son rapport complet (S/2009/300) sur l'évolution de la situation au Kosovo pendant la période considérée et salue l'important travail de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour promouvoir la stabilité et la réconciliation au Kosovo. Nous tenons également à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, pour sa direction éclairée et son travail acharné.

Le rapport du Secrétaire général montre qu'en dépit de difficultés économiques et de tensions intercommunautaires persistantes, le Kosovo réalise de réels progrès. De plus en plus d'États Membres de l'ONU, 60 maintenant, reconnaissent le Kosovo et cette reconnaissance de plus en plus importante est illustrée de façon évidente par l'appui écrasant qu'a reçu récemment la demande d'adhésion du Kosovo aux institutions financières internationales. Nous tenons

également à noter le premier anniversaire de l'adoption de la Constitution du Kosovo le 15 juin.

Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général au sujet des tensions récentes provoquées par la relance de la construction de maisons à Mitrovica. La réaction de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) a été à la fois efficace et proportionnée. Nous nous félicitons du travail de la Force de paix au Kosovo et d'EULEX en matière de réconciliation qui a permis de trouver une solution en vertu de laquelle les deux communautés reconstruisent maintenant leurs biens. Le Royaume-Uni est déterminé à aider la Commission des litiges relatifs au logement et aux biens immeubles dans ses activités visant à rendre aux Kosovars de toutes les communautés les titres de propriété qui leur reviennent de droit. Nous nous félicitons que les personnes déplacées continuent de retourner au Kosovo, bien que le taux de retour soit faible.

Nous saluons la bonne coopération qui existe entre l'ONU et l'Union européenne au Kosovo. Le rôle de l'UE continue de prendre de l'importance par l'intermédiaire d'EULEX, qui a atteint sa pleine capacité opérationnelle en avril et qui effectue des progrès importants dans le renforcement de l'état de droit et le rétablissement des contrôles douaniers. Il est donc normal que la MINUK continue de s'effacer et se concentre sur les secteurs où elle peut jouer un rôle utile et pertinent, par exemple en appuyant l'engagement du Kosovo auprès des organisations extérieures et en favorisant les retours et la réconciliation.

Étant donné les difficultés économiques mondiales, il est aujourd'hui plus important que jamais que les Missions des Nations Unies ne soient pas plus importantes que le strict nécessaire. Nous notons que le Secrétaire général est d'avis que le budget révisé de la MINUK répond pleinement aux exigences du futur mandat de la Mission. Nous demandons également au Gouvernement kosovar de s'engager de manière constructive auprès de la MINUK pour l'assister dans son travail, ce qui ne porte en rien atteinte au statut du Kosovo.

Promouvoir l'état de droit, mettre en place le processus de décentralisation et encourager la participation de tous les citoyens du Kosovo aux processus démocratiques locaux reste indispensable pour bâtir un avenir meilleur pour tous au Kosovo. La MINUK, EULEX et les autres partenaires

internationaux doivent continuer à coopérer étroitement pour relever ces nouveaux défis et atteindre ces objectifs. Les gouvernements locaux et régionaux doivent se préparer à travailler de manière pragmatique avec les représentants de la communauté internationale. Cela sera particulièrement important pour faire avancer le processus de décentralisation. C'est également indispensable à la création d'un gouvernement local viable qui s'engagera auprès des organismes d'État pour le bien de ses communautés, à la différence des institutions parallèles non reconnues.

Le Gouvernement kosovar doit également aller vers toutes les communautés pour montrer qu'il est déterminé à respecter les droits des minorités et il doit lutter pour organiser des élections locales vigoureusement appuyées qui soient libres et régulières. Comme le note le Secrétaire général dans son rapport, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe peut elle aussi jouer un rôle important dans le renforcement des capacités pour faciliter la tenue des élections.

Malgré sa position concernant le statut du Kosovo, le Gouvernement serbe doit rester engagé auprès de l'Union européenne et encourager la participation active de la minorité serbe du Kosovo au processus de décentralisation. Les Serbes du Kosovo bénéficieront de l'état de droit et de l'occasion de jouer un rôle dans la gestion de leurs propres communautés. Pour obtenir ces avantages, ils devront participer activement aux élections locales et doivent être encouragés à le faire.

Le Royaume-Uni reste déterminé à appuyer les efforts de la communauté internationale pour promouvoir la stabilité, la réconciliation et le progrès économique au Kosovo, progrès qui lui permettra d'avancer sur la route de l'entrée dans l'Union européenne en parallèle avec ses voisins.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo, M. Zannier, pour la présentation du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2009/300). La délégation russe a analysé ce document avec attention.

Nous saluons la participation à cette séance du Conseil du Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Vuk Jeremić. Nous le remercions pour les évaluations qu'il nous a fournies et nous les partageons. Nous avons écouté avec attention la

déclaration de M. Hyseni, même si elle n'a pas brillé par son objectivité.

Nous sommes préoccupés par le fait que malgré tous les signaux envoyés par le Conseil de sécurité à Pristina concernant la nécessité de respecter ses décisions, les représentants des autorités kosovares – et cela a été clairement mentionné dans le rapport du Secrétaire général – continuent, dans leurs déclarations publiques, de demander à la MINUK de mettre fin à ses activités et affirment que la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité n'est plus pertinente et qu'elles ne sont pas légalement tenues de s'y conformer. Nous trouvons ce comportement inacceptable.

Une fois encore nous voudrions rappeler que la résolution 1244 (1999) reste pleinement en vigueur. Conformément à cette résolution, le Représentant spécial du Secrétaire général et la Mission qu'il dirige au Kosovo doivent continuer à remplir leurs fonctions, notamment en offrant un appui et en protégeant les droits et la sécurité des minorités ethniques, ainsi qu'en respectant les normes démocratiques établies par la communauté internationale dans la province. Il reste beaucoup à faire à cet égard.

Toute mesure indépendante qui contourne les résolutions du Conseil de sécurité pour changer considérablement la zone géographique d'activités de la MINUK viole inévitablement la résolution 1244 (1999) et l'approche globale de restructuration de la MINUK adoptée par ce Conseil en novembre 2008. Je rappelle que, conformément à cette approche, toute présence internationale dans la province, notamment celle de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), doit opérer dans le cadre défini par la position de neutralité tout en se conformant aux prérogatives de l'ONU et à la résolution 1244 (1999).

Nous notons le rôle positif joué par la MINUK et le rôle personnel joué par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zannier, pour obtenir une désescalade des tensions survenues aux mois d'avril et de mai dans la zone de Suchodol/Brdjani, à la périphérie de Kosovska Mitrovica. Nous pensons que la responsabilité de ce qui s'est passé est, avant tout, celle des Albanais du Kosovo qui, malgré les protestations des Serbes vivant sur place, ont commencé à travailler unilatéralement à reconstruire les maisons des réfugiés albanais du Kosovo.

Résoudre un problème aussi complexe et sensible que le retour des réfugiés est une chose que les

autorités albanaises du Kosovo ont transformée en un acte essentiellement politique. Pour la première fois en 10 ans, le retour des réfugiés se ferait sans le concours du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, mais avec l'appui des forces de police et des forces militaires internationales. Tout en reconnaissant le droit des réfugiés à retourner chez eux, nous sommes d'avis que ce processus doit se dérouler avec équité, en tenant compte de l'opinion des communautés albanaise et serbe de la province.

Nous nous félicitons des négociations en cours entre Belgrade et l'ONU pour faire participer des représentants d'EULEX à l'examen de six questions techniques afin d'assurer le bien-être de la communauté serbe dans la province. Le dialogue a de toute évidence de bonnes chances de réussir, pourvu que non seulement Belgrade mais aussi Pristina adoptent une position constructive et fassent preuve de bonne volonté. Jusqu'à présent, comme nous le voyons dans le rapport du Secrétaire général, les autorités kosovares se montrent réticentes à participer à ce processus.

Nous pensons qu'il est nécessaire que la Cour internationale de Justice étudie, avec objectivité et impartialité, la demande soumise par l'Assemblée générale concernant la question de savoir si la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo est conforme au droit international. Le 16 avril, la Russie a présenté à la Cour un rapport reflétant sa position de principe sur cette question.

Considérant que la Cinquième Commission de l'Assemblée générale débat actuellement du budget de la MINUK pour la période 2009-2010, nous espérons que les fonds qui seront alloués à la Mission au Kosovo seront suffisants pour remplir son mandat et tiendront compte des desideratas du côté serbe.

Nous sommes certains qu'il n'y a pas d'autre solution que de maintenir le rôle prépondérant du Conseil de sécurité pour faire avancer le processus au Kosovo. Le Conseil doit continuer de se porter garant du respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de ses propres décisions.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise souhaite remercier le Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo pour son exposé. Nous reconnaissons les efforts déployés par lui-même et par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)

pour préserver la paix et la sécurité au Kosovo et dans les Balkans.

Nous avons écouté avec attention la déclaration de S. E. le Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Jeremić. Nous avons également écouté avec attention la déclaration de M. Hyseni.

Au cours des trois derniers mois, la situation en matière de sécurité au Kosovo a été relativement calme, mais il reste des tensions dans certaines zones, notamment dans la partie nord de Mitrovica où une série d'incidents se sont produits. La Chine est préoccupée par cette évolution. Dans le même temps, nous voyons avec plaisir que grâce à la médiation de la MINUK, les Albanais et les Serbes du Kosovo ont trouvé des solutions initiales à des problèmes qui incluent la construction de maisons. Nous espérons que toutes les parties continueront à faire preuve de retenue, à renforcer leur dialogue et à s'abstenir de toute parole ou tout acte qui pourrait compromettre la paix et la stabilité.

Nous prenons note de l'augmentation progressive du nombre de retours volontaires des membres des communautés minoritaires en 2009. Cependant, le nombre reste inférieur à celui de la même période en 2008. Nous demandons à la MINUK d'intensifier ses efforts de médiation pour améliorer les relations entre les communautés ethniques. Nous demandons instamment aux parties concernées de continuer à créer et à coordonner des conditions favorables aux retours volontaires des membres des communautés minoritaires.

La Chine estime que toutes les parties doivent souscrire aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux résolutions du Conseil de sécurité. Elles doivent également respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays, y compris celles de la Serbie. La Chine a toujours maintenu que la meilleure façon de régler la question du Kosovo, consiste à ce que les parties serbe et kosovare trouvent une solution mutuellement acceptable par la voie des négociations.

La situation au Kosovo a connu des changements, mais la base de la mise en œuvre de la résolution 1244 (1999) reste la même. La Chine a pris note des références faites dans le rapport du Secrétaire général (S/2009/300) à la restructuration accélérée de la MINUK et à la réduction de ses effectifs en vue d'adapter ses fonctions à la nouvelle situation. Nous sommes d'avis que les changements apportés à la

MINUK sont d'ordre technique. Ils ne doivent pas être liés au statut du Kosovo, et ils ne peuvent pas non plus modifier la position de neutralité de l'ONU. La question du Kosovo reste une question importante à l'ordre du jour du Conseil. La MINUK doit continuer à maintenir une communication étroite avec les parties concernées et à jouer un rôle central et constructif pour régler comme il se doit la question du Kosovo.

Nous comprenons le souhait de l'Union européenne de veiller à maintenir la paix et la stabilité dans la région des Balkans. Nous notons que Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) s'est engagée à respecter la résolution 1244 (1999) et qu'elle a récemment soumis un nouveau rapport sur ses activités. Nous espérons qu'EULEX continuera à opérer sous l'autorité générale de l'ONU et dans le cadre défini par la position de neutralité quant au statut énoncée dans la résolution 1244 (1999), qu'elle appuiera les travaux de la MINUK et jouera un rôle actif dans la préservation de la paix et la stabilité dans la région.

M. Dabbashi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, ainsi qu'à M. Skender Hyseni. Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue à M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, et à le remercier, ainsi que les autres participants, pour leurs exposés.

En dépit de quelques incidents isolés et des divergences de positions entre les Albanais et les Serbes du Kosovo, nous nous félicitons que la situation en matière de sécurité au Kosovo demeure généralement stable. Nous rendons hommage au rôle de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous nous réjouissons également de la coordination et de la coopération entre la MINUK et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX).

Le rapport (S/2009/300) du Secrétaire général comprend un certain nombre d'éléments positifs qui pourront servir de base à une normalisation de la situation entre les communautés et à la réalisation d'une stabilité durable au Kosovo, en commençant par la reconstruction des maisons dans la partie nord du Kosovo à la suite d'un accord entre les citoyens albanais et serbes. Il y a également eu des progrès dans la recherche de solutions pour la protection du

patrimoine serbe au Kosovo, et 26 dépouilles ont été identifiées et rendues à leurs familles.

Nous notons également avec satisfaction les efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour aider les rapatriés et reconstruire les maisons, ainsi que sa promesse de reconstruire 45 logements avant la fin de l'année dans le cadre d'un programme de retours intitulé « Partenariats durables pour l'aide au retour des minorités au Kosovo » (Sustainable Partnerships for Assistance to Minority Returns in Kosovo). Nous nous félicitons également de l'appui accordé par la MINUK à la reconstruction des sites culturels et religieux endommagés à la suite des violences de 2004.

Malgré l'évolution pacifique et positive de la situation au Kosovo, nous demeurons préoccupés par le fait que des zones du nord continuent d'opérer indépendamment du reste du Kosovo. Nous sommes également préoccupés par les divisions actuelles qui existent entre les forces de police du nord et les autres forces de police du Kosovo. Nous pensons à cet égard qu'il importe d'encourager tous les citoyens à faire partie de la police et de l'administration locales.

La mise en place du Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations de la MINUK est une mesure importante que nous devons appuyer. Il importe également que la MINUK se concentre sur les affaires des minorités, en appuyant notamment le processus de retour, en surveillant la situation des droits de l'homme et en continuant à faire office de médiateur entre les communautés locales.

Nous insistons sur la nécessité d'améliorer l'efficacité du Groupe consultatif sur les droits de l'homme en tant qu'instrument crédible chargé d'examiner les dossiers relatifs aux violations des droits de l'homme dans le cadre de la MINUK.

Nous espérons que toutes les parties continueront de coopérer avec EULEX en coordination avec la MINUK, conformément à la déclaration présidentielle S/PRST/2008/44 du 26 novembre 2008. Nous espérons également que le dialogue se poursuivra entre Pristina et Belgrade en vue d'appliquer les dispositions spéciales sur les six points communs énoncés par le Secrétaire général dans la lettre datée du 12 juin 2008 qu'il a adressée au Président de la Serbie.

Enfin, nous appelons toutes les parties à poursuivre leurs efforts pour maintenir une coopération constructive en vue de promouvoir la coexistence

pacifique et l'harmonie entre toutes les parties et toutes les communautés et d'éviter les affrontements et la violence. Nous voudrions également insister sur la nécessité du retour de tous les réfugiés et de la protection de toutes les personnes déplacées et des sites culturels et religieux. Il ne faut pas politiser la question des personnes disparues. Il faut trouver un terrain d'entente si l'on veut maintenir la paix et la stabilité au Kosovo et dans les Balkans.

M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à souhaiter la bienvenue au Conseil aujourd'hui à M. Skender Hyseni, Ministre des affaires étrangères du Kosovo, et à M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie. Je leur sais gré de leurs observations. Je tiens également à remercier le Représentant spécial Zannier pour son exposé complet et pour la grande compétence avec laquelle il dirige la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Les institutions démocratiques et pluriethniques de la République du Kosovo, n'ont cessé de se développer depuis la déclaration d'indépendance du Kosovo, l'année dernière. Nous nous félicitons de l'intensification de la coopération sur des questions pratiques entre les communautés du Kosovo, comme l'a indiqué le Représentant spécial. Nous prenons note de la désignation récente d'un médiateur chargé de garantir que les institutions du Gouvernement rendent compte de leurs actes au public et de veiller à empêcher tout abus d'autorité. La désignation par le Président du Kosovo d'une cour constitutionnelle qui comprend des représentants des minorités est un autre fait nouveau important, de même que la sélection de nouveaux membres de la Commission électorale centrale en vue des prochaines élections municipales du Kosovo. Ce seront les premières élections organisées au Kosovo depuis son indépendance. Les États-Unis appuient les efforts déployés par le Kosovo pour veiller à ce qu'elles soient démocratiques et transparentes.

Nous prenons note également de l'élection récente du Kosovo au Fonds monétaire international. Nous attendons les résultats du vote sur la demande faite par le Kosovo pour adhérer à la Banque mondiale. L'adhésion à ces institutions financières internationales aidera le Kosovo à assurer la stabilité et la prospérité économiques à tous ses citoyens et permettra à l'économie du Kosovo de s'intégrer dans le système financier mondial. Tous ces faits nouveaux au Kosovo sont conformes à la vision du plan Ahtisaari. Nous

notons que 60 États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont reconnu le Kosovo comme Etat indépendant et souverain.

Je voudrais aborder la question des Serbes du Kosovo. Nous encourageons le Gouvernement kosovar à poursuivre ses efforts pour tendre la main à la communauté serbe et aux autres communautés minoritaires. Il est encourageant d'entendre que le nombre des retours a enfin commencé à augmenter, même s'il reste à un niveau inacceptablement bas. Le Secrétaire général indique que 660 familles issues de minorités, totalisant 3 100 personnes, ont exprimé le désir de rentrer au Kosovo en 2009. Nous espérons que ce désir sera concrétisé cette année et, à cet égard, nous nous félicitons que le Premier Ministre Thaçi ait réaffirmé que le Kosovo est très attaché aux retours.

La coopération de Belgrade est fondamentale pour que le Kosovo devienne véritablement une société pluriethnique. Nous nous félicitons que les autorités de Belgrade se soient engagées à coopérer avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), qui est désormais déployée sur l'ensemble du Kosovo. Nous accueillons avec satisfaction la manière ferme avec laquelle EULEX et la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) ont répondu aux incidents violents qui ont éclaté dans le nord du Kosovo au sujet de la reconstruction des maisons de certains membres de la communauté albanaise. Cette réponse contribue à promouvoir la liberté de circulation, la sûreté et la sécurité pour tous, quelle que soit l'origine ethnique.

Nous encourageons Belgrade à appuyer l'intégration des communautés serbes du Kosovo dans les institutions kosovares, en particulier à créer les conditions permettant aux Serbes du Kosovo de réintégrer leurs fonctions dans la police du Kosovo, et à soutenir d'autres initiatives pragmatiques qui amélioreront les conditions de vie des communautés.

Malheureusement, le Gouvernement serbe continue de bloquer les marchandises en provenance du Kosovo, bien que par deux fois maintenant la MINUK ait certifié que les nouveaux tampons de douanes du Kosovo sont conformes aux dispositions de la résolution 1244 (1999). Nous invitons la Serbie à appuyer le commerce intrarégional, conformément aux engagements qu'elle a pris en vertu de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale.

Les États-Unis appuient pleinement la restructuration et la réduction des effectifs de la

MINUK, telles que proposées dans les récents rapports du Secrétaire général ainsi que dans son actuel projet de budget. Compte tenu de l'évolution positive au Kosovo, nous pensons que le Secrétaire général devrait continuer de réduire la présence de la MINUK aux fonctions que le Gouvernement kosovar ou les organisations internationales ne sont pas en mesure d'assumer, comme par exemple faciliter la participation du Kosovo aux organisations régionales telles que le Conseil de coopération régionale et l'Accord de libre-échange d'Europe centrale. La participation du Kosovo à ces instances favorise la coopération et la croissance régionales et va dans l'intérêt de la région tout entière.

La stabilité des Balkans occidentaux demeure une priorité essentielle pour les États-Unis. Nous appuyons vigoureusement l'intégration de la région aux institutions européennes et sa pleine participation à la communauté euratlantiques. Le Kosovo et les autres pays des Balkans doivent encore relever de nombreux défis et les États-Unis continueront à soutenir leur progrès et leur développement.

M. Viločić (Croatie) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi souhaiter la bienvenue dans cette salle au Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Vuk Jeremić, et au Ministre des affaires étrangères du Kosovo, M. Skender Hyseni. Je les remercie de leurs déclarations. Nous souhaitons également la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, et le remercions de ses observations et de son activité inlassable.

La Croatie se félicite que le Kosovo continue d'enregistrer des progrès réguliers sur la voie de l'édification d'une société stable, sûre et démocratique, tout en renforçant simultanément ses capacités économiques et en matière de développement. Malgré quelques incidents mineurs, la Croatie se félicite de voir que le Secrétaire général juge la situation en matière de sécurité globalement stable au Kosovo.

La Croatie voudrait féliciter la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour son rôle utile et efficace – comme l'indique le Secrétaire général – consistant à assurer la médiation entre les communautés et à promouvoir l'application de dispositions pratiques dont Pristina et Belgrade pourraient tirer parti. Nous estimons qu'en soi cela confirme le rôle indispensable que la MINUK joue au Kosovo, en particulier pour ce qui est des questions de relations extérieures et

d'entraide judiciaire internationale. Nous voudrions demander à toutes les parties de continuer à coopérer efficacement avec le Représentant spécial Zannier et son équipe.

La Croatie accueille avec satisfaction l'achèvement du déploiement, le 6 avril, de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), à laquelle la Croatie contribue. Nous voudrions saisir cette occasion pour remercier de leurs efforts les pays qui dirigent cette mission, ainsi que tous les pays contributeurs.

Enfin, nous voudrions saluer les efforts déployés en faveur de la question de la reconstruction des biens culturels et de la question des retours. Il est capital de réaliser de nouveaux progrès dans ce dernier domaine. Nous attendons avec intérêt d'assister, grâce à un effort collectif, à l'avènement d'une société dynamique, pluraliste et démocratique au Kosovo, consolidée par son attachement aux valeurs de paix, de tolérance, de respect des droits de l'homme et des minorités, de dialogue et de coopération.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) : Je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et le remercier de sa déclaration. De même, je souhaite la bienvenue à M. Skender Hyseni, Ministre des affaires étrangères du Kosovo, et le remercie de sa déclaration. En outre, je voudrais dire combien nous apprécions le travail accompli par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, et son importante contribution pour faciliter, jour après jour, le dialogue entre toutes les parties.

Nous notons avec satisfaction que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a achevé sa restructuration et la réduction de ses effectifs, comme le prévoyait le rapport du Secrétaire général (S/2009/300) dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous sommes convaincus que la nouvelle structure et la nouvelle force de la Mission lui permettront de s'acquitter des fonctions définies dans les rapports que le Secrétaire général a publiés en juin et en novembre 2008 (S/2008/354 et S/2008/692). Nous nous félicitons tout particulièrement que la Mission axe ses efforts sur la médiation entre les communautés et sur l'appui aux communautés minoritaires.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage au travail remarquable accompli par le

personnel qui a servi la MINUK ces 10 dernières années.

Nous nous félicitons tout particulièrement que la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) soit devenue pleinement opérationnelle le 6 avril, lui permettant ainsi de s'acquitter efficacement de ses fonctions de surveillance, de conseil et d'encadrement de la police, des douanes et du système judiciaire du Kosovo, tout en répondant efficacement aux cas de violence ethnique et aux troubles marqués de l'ordre public.

L'Union européenne s'acquittera de son mandat dans le nord du Kosovo, comme elle le fait pour le reste du Kosovo, et ce dans l'intérêt de toutes les communautés; dans ce contexte, elle assurera une présence appropriée. L'Autriche fournit actuellement 26 experts à EULEX, principalement dans les domaines de la police et de la justice. En outre, nous allons aussi continuer de fournir environ 600 soldats à la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR). Nous appuyons la décision de l'OTAN, prise en consultation avec les pays non-membres de l'OTAN qui fournissent des contingents à la KFOR, parmi lesquels l'Autriche, de commencer à préparer le passage de la KFOR à un autre type de présence, qui prévoit également une réduction des effectifs militaires en plusieurs phases.

Pour notre part, nous maintiendrons, comme je l'ai dit, notre contribution plus ou moins au niveau actuel, ce qui continuera de faire de nous le principal fournisseur de contingents à la KFOR parmi les pays non-membre de l'OTAN. Nous considérons la mesure prise par l'OTAN comme une reconnaissance des progrès accomplis dans la stabilisation du Kosovo et comme étroitement liée à la croissance des capacités d'EULEX.

Compte tenu de la réduction des effectifs de la MINUK, nous apprécions le rôle précieux que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) continue de jouer au Kosovo dans les domaines où la MINUK a achevé son travail ou considérablement réduit ses activités. L'importante présence civile de l'OSCE sur le terrain dans toutes les régions du Kosovo est sans précédent, et elle assure une continuité et un équilibre incomparables à ses efforts de surveillance et de renforcement des capacités à l'échelon local. Le mécanisme d'alerte rapide mis en place dans le cadre de cette surveillance est hautement apprécié, en particulier au niveau municipal. Les

élections locales, prévues le 15 novembre, mettront également en lumière l'appui indispensable que l'OSCE fournit depuis près de 10 ans à l'édification d'institutions démocratiques au Kosovo.

Comme nous venons de l'entendre, il y a plusieurs évolutions positives durant la période à l'examen. Nous nous félicitons en particulier des progrès accomplis dans le processus de décentralisation du Kosovo actuellement en cours, qui s'avérera déterminant pour la protection des minorités et le renforcement de la gouvernance locale dans tout le pays. Une mise en œuvre efficace qui bénéficie clairement aux communautés minoritaires, et surtout à la communauté serbe du Kosovo, dépendra toutefois de leur participation au processus, et en particulier aux prochaines élections locales.

Nous sommes convaincus qu'avec le pragmatisme nécessaire, des solutions aux questions litigieuses peuvent être trouvées, rapprochant ainsi le Kosovo de l'objectif d'une société multiethnique et pacifique. Malgré une relative stabilité au cours des derniers mois, des tensions et des incidents violents, notamment dans le nord de Mitrovicë/Mitrovica lors de la reconstruction de maisons par les rapatriés albanais du Kosovo, continuent de présenter un potentiel de déstabilisation. Si nous apprécions à sa juste valeur la réaction bien coordonnée de la MINUK, d'EULEX et de la KFOR, nous voulons réaffirmer que des solutions pacifiques et durables ne peuvent être trouvées que si toutes les communautés dialoguent directement entre elles ainsi qu'avec les présences internationales.

Nous partageons l'observation du Secrétaire général selon laquelle les efforts de toutes les parties, avec l'appui de la communauté internationale, doivent se poursuivre afin de continuer de mettre en œuvre les modalités pratiques définies dans son rapport, publié en novembre de l'année dernière (S/2008/692). Nous nous félicitons de la contribution accrue d'EULEX aux débats dans le domaine de l'état de droit. Les impasses dans les domaines de la police, de la justice, des droits de propriété et des douanes continuent de faire obstacle à la normalisation de la vie quotidienne, ce qui a des conséquences négatives à la fois pour le Kosovo et pour la Serbie. Nous encourageons donc tant Pristina que Belgrade à surmonter leurs divergences et à parvenir à une relation de travail productive. Des rapports récents avertissent qu'en raison d'une discrimination politique, sociale et économique contre les minorités peu nombreuses qui habitent le Kosovo depuis des siècles, nombre de leurs membres peuvent

être forcés à quitter le pays, ce qui est à nos yeux une source de préoccupation.

Nous espérons que les autorités du Kosovo, avec l'aide de la présence internationale, redoubleront d'efforts pour traduire leurs engagements relatifs à une société tolérante et multiethnique en des mesures efficaces afin de faciliter la participation active de toutes les minorités, y compris les plus petites, et ce, comme je l'ai indiqué, dans tous les aspects de la vie publique. Il faut prêter une attention particulière à l'application pratique des droits de l'homme internationaux sur l'ensemble du territoire et au bénéfice de toute la population. De même, nous attendons des autorités de Belgrade qu'elles usent de leur influence afin d'assurer une approche plus positive des Serbes du Kosovo à cet égard.

Tout en déplorant le fait que le nombre total de retours volontaires de membres des minorités reste désespérément bas, nous trouvons encourageante la nouvelle de la récente augmentation progressive de ces chiffres. Nous espérons que les projets de retours au Kosovo se révéleront efficaces pour créer les conditions propices à la réintégration des communautés minoritaires.

L'Autriche, comme on le sait, n'a cessé d'appuyer un avenir pour tous les peuples des Balkans occidentaux au sein de l'Union européenne. Nous espérons notamment que la Serbie pourra avancer rapidement sur la voie de l'intégration européenne, et Belgrade sait pouvoir compter sur l'appui du Gouvernement autrichien à cet égard.

Dans le même temps, nous apprécions à sa juste valeur le clair attachement du Gouvernement kosovar à l'avenir européen de son pays. Nous sommes convaincus que cette vision commune bénéficiera à l'évidence à tous les citoyens de la Serbie et du Kosovo et les aidera à aller de l'avant pour surmonter les divergences existantes et permettre les progrès nécessaires.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à remercier M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, pour les informations qu'il a partagées avec nous aujourd'hui et M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, pour sa présence et sa déclaration. Nous remercions également M. Skender Hyseni pour sa déclaration.

Nous avons suivi avec attention le processus de restructuration de la Mission d'administration

intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et le plein déploiement sur le terrain de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). La coopération entre la MINUK et EULEX dans les domaines de la justice, de l'état de droit et des douanes montre qu'il existe une coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne visant à promouvoir le maintien de la paix et la stabilité régionales.

Pour ma délégation, il est particulièrement important que les parties coopèrent pleinement avec la MINUK dans l'accomplissement de son mandat conformément à la résolution 1244 (1999), en se conformant au critère de neutralité. L'obligation de respecter les dispositions de cette résolution constitue la base juridique permettant de parvenir à une solution durable et pacifique de la situation au Kosovo et, en général, à la stabilité dans les Balkans.

Nous notons avec préoccupation que, bien que la situation sécuritaire au Kosovo soit restée relativement stable, les incidents dus aux tensions qui ont persisté entre les Serbes du Kosovo et les Albanais du Kosovo ces derniers mois illustrent la fragilité de la stabilité régionale et la nécessité d'encourager le dialogue intercommunautaire et les mesures de confiance entre les parties.

Nous estimons qu'il est nécessaire de renforcer la coopération entre la MINUK et EULEX afin de convenir de mesures visant à prévenir de manière pacifique et à contenir les explosions de violence interethnique, en particulier dans le nord du Kosovo. De même, une coopération accrue de la MINUK avec les parties et EULEX est nécessaire afin de promouvoir des mesures concrètes de nature à assurer la participation des Serbes du Kosovo à la police du Kosovo, car il s'agit d'un problème qui contribue aux tensions dans la région.

Pour ma délégation, le renforcement de l'état de droit est de la plus haute importance dans le contexte actuel. Nous encourageons la MINUK et EULEX à continuer à chercher des moyens d'améliorer sa consolidation, en particulier concernant l'assistance juridique aux autorités locales. De même, nous appelons les parties et la MINUK à appuyer et à coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie afin de garantir une procédure régulière dans les affaires qui relèvent de sa compétence.

Une question fondamentale s'agissant de prévenir les conflits est la réintégration des minorités, en particulier les Serbes du Kosovo. Toutefois, la réalité ne contribue pas toujours à la réintégration, c'est pourquoi il est essentiel de promouvoir un partenariat stratégique entre les organismes et les programmes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement, la communauté des donateurs, les organisations régionales et le Gouvernement serbe afin de prendre des mesures concrètes pour le développement socioéconomique et durable de la région afin d'offrir des conditions favorisant le bien-être de tous, y compris les offres d'emploi, l'accès aux services publics et à la sécurité, cela tout en encourageant le retour volontaire des réfugiés et personnes déplacées.

À cet égard, nous nous félicitons de ce que les projets visant à favoriser le retour des familles serbes du Kosovo et la reconstruction de leurs maisons soient mis en œuvre avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement.

Nous considérons que les relations interethniques sont l'un des problèmes les plus pressants auxquels le Kosovo est confronté. La présence de la MINUK est indispensable pour assurer la protection des droits de l'homme et des droits de propriété et de résidence des minorités.

À cet égard, il est important, s'agissant de la restructuration de la MINUK, de prêter une attention particulière au renforcement de la composante de la Mission chargée de l'assistance aux droits de l'homme pour rendre plus efficace l'examen des allégations de violations des droits de l'homme dans la région, et que les parties à travaillent étroitement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les autres parties de manière à définir une stratégie d'ensemble visant à renforcer la protection des droits de l'homme dans la région.

Pour terminer, ma délégation voudrait réaffirmer sa position de défenseur ferme et constant des principes de la justice et du droit international consacrés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que dans celle de la Cour internationale de Justice, qui est l'organe juridictionnel suprême en matière de résolution pacifique des différends découlant de l'interprétation du droit international. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt l'avis consultatif de la Cour dans l'affaire du Kosovo, demandé par l'Assemblée générale.

M. Mugoya (Ouganda) (parle en anglais) : Nous souhaitons nous aussi la bienvenue à M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et le remercions de son exposé. Nous remercions également M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, et M. Skender Hyseni pour leurs exposés.

Nous nous félicitons des faits nouveaux positifs qui se sont fait jour dans la région s'agissant de la restructuration et de la réduction des effectifs de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) dans le cadre défini par la position de neutralité énoncée dans la résolution 1244 (1999). Compte tenu des tensions interethniques auxquelles le Kosovo fait encore face, la structure et les effectifs de la Mission restructurée pour la période 2009-2010 permettront de veiller à ce que la Mission dispose de ressources adéquates pour poursuivre sa médiation entre les communautés et pour appuyer davantage les communautés minoritaires dans l'ensemble du Kosovo.

Nous nous réjouissons du niveau de coopération qui est instaurée entre la MINUK et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) en matière d'échange d'informations et de coordination sur des questions de grande importance et proposons que cette coopération se poursuive et se renforce dans tous les secteurs. Nous sommes également heureux de noter qu'EULEX a atteint sa pleine capacité opérationnelle et continue d'opérer sous l'autorité générale de l'ONU et dans le cadre défini par la position de neutralité énoncée dans la résolution 1244 (1999).

Nous reconnaissons les compétences de plus en plus importantes dont dispose EULEX, ainsi que son rôle opérationnel dans les domaines de la police, de la justice et des douanes, et nous nous félicitons de sa contribution dans le domaine de l'état de droit. Il faut assurer le bon fonctionnement des mécanismes de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, qui visent à promouvoir le développement économique dans la région. À cet égard, nous demandons aux autorités du Kosovo et de la Serbie de résoudre toute question en suspens dans le domaine des douanes.

Bien qu'il semble que, dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité au Kosovo soit demeurée relativement calme pendant la période considérée, nous sommes particulièrement préoccupés par une série d'incidents ethniques qui se sont produits

dans la partie nord de Mitrovica. Nous demandons aux deux parties de faire preuve de retenue, de respect mutuel et de tolérance afin de pouvoir vivre ensemble dans l'harmonie, dans l'intérêt de la paix. Nous nous félicitons des efforts de la MINUK qui, en coordination avec EULEX et la Force de paix au Kosovo, a encouragé les deux parties à trouver une solution durable et pacifique au problème. Nous félicitons également la MINUK pour la médiation qu'elle a poursuivie, qui a permis de surmonter l'impasse et d'amener les deux parties à adopter une solution pragmatique.

Par ailleurs, nous nous félicitons de l'importante contribution de la MINUK, avec EULEX et le Comité international de la Croix-Rouge, au sein du Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues, et demandons à tous ceux qui s'en préoccupent de continuer d'appuyer ces efforts.

Pour terminer, nous félicitons la MINUK de son activité et demandons à la communauté internationale de continuer d'apporter l'appui nécessaire pour qu'elle puisse s'acquitter convenablement de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la stabilité sur le terrain.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, pour sa présence et pour son exposé. Je tiens également à saluer la présence du Ministre Jeremić et du Ministre Hyseni et à les remercier pour leurs déclarations.

Le Costa Rica note que le rapport du Secrétaire général (S/2009/300) contient des recommandations importantes sur les fonctions de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), qui doit continuer de jouer un rôle de médiateur entre les communautés et proposer des accords qui bénéficient aux deux communautés, comme cela est indiqué dans les rapports de juin et de novembre 2008 (S/2008/354 et S/2008/692). Nous demandons aux autorités de Pristina de continuer de coopérer avec l'ONU.

Le Costa Rica reconnaît les efforts déployés par la MINUK et le déploiement de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), qu'il considère comme positifs aux fins de renforcer la stabilité politique, la mise en œuvre et la consolidation de l'état de droit, la protection et le respect des droits de l'homme, ainsi que le rôle

qu'elles jouent pour préserver le riche patrimoine culturel et religieux du Kosovo.

En appuyant pleinement le rôle que l'ONU joue pour développer une dynamique politique au Kosovo, ma délégation appuie également la coopération entre l'ONU et d'autres instances régionales, et nous nous félicitons des efforts déployés par l'Union européenne pour donner une dimension plus européenne à l'ensemble de la région des Balkans. Nous appuyons les efforts visant à restructurer la MINUK et à renforcer les fonctions d'EULEX, en particulière en ce qui concerne la consolidation de l'état de droit. Nous sommes cependant conscients de la nécessité de prendre des mesures préventives et d'offrir les garanties nécessaires pour que ce processus contribue à l'instauration d'une paix durable et à la stabilité politique dans la région.

Le Costa Rica se réaffirme convaincu que la présence civile internationale doit superviser le transfert d'autorité entre les institutions provisoires et les institutions permanentes du Gouvernement. Mon pays appuie les efforts déployés par l'État kosovar, que nous avons reconnu. Nous sommes heureux de constater que des mesures ont été prises pour normaliser la situation politique, juridique et économique qui permettent au Kosovo de s'intégrer petit à petit sur la scène internationale en tant qu'État vivant en paix avec ses voisins dans la région.

À cet égard, nous demandons à toutes les parties de coopérer pour mettre en œuvre des mesures pratiques visant à sortir des groupes spécifiques de leur isolement causé par des tensions ethniques ou par d'autres raisons. L'Union européenne, dans l'exécution de son mandat, doit garantir l'égalité des droits pour toutes les communautés du Kosovo, et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe joue un rôle important dans ce domaine, en matière de protection des minorités, en particulier pour les Serbes du Kosovo.

Au-delà de la crise économique internationale complexe, le Kosovo fait face à des défis importants : renforcer ses jeunes institutions; faire preuve de retenue, de modération et d'intégrité dans l'application de son état de droit, et avant tout, comme je l'ai dit plus tôt, en ce qui concerne les droits des minorités; instaurer les équilibres nécessaires avec ses voisins et se tourner vers l'avenir avec l'appui constant de l'Europe pour garantir sa durabilité en tant qu'État. L'Union européenne, avec sa présence dans la région et

sa vision politique, doit contribuer à instaurer une sécurité commune et parvenir à un accord où tous les acteurs politiques directement concernés dans la région acceptent les nouvelles réalités politiques.

Le Costa Rica demande à l'Union européenne et aux autres organisations internationales de continuer d'appuyer le développement socioéconomique du Kosovo pour faciliter sa consolidation nationale, son intégration régionale et sa pleine insertion dans le concert des nations.

M. Ripert (France) : Je voudrais remercier tout d'abord pour leur présence M. Vuk Jeremić, le Ministre serbe des affaires étrangères, et M. Skender Hyseni, le Ministre kosovar des affaires étrangères.

Je souhaite aussi remercier M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son intervention et pour son action et celle de son équipe. Nous apprécions le travail accompli par le Représentant spécial à la tête de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) en coopération avec les autres présences internationales, en premier lieu, bien sûr, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX).

Il y a un an, presque jour pour jour, le Kosovo a adopté sa Constitution. Nous avons alors appelé les autorités kosovares à mettre rapidement en œuvre l'ensemble des dispositions de cette Constitution, exemplaire au regard des normes et valeurs européennes. Les nouvelles autorités du Kosovo ont tenu leurs engagements, notamment en votant plusieurs lois essentielles au renforcement de l'état de droit et à la participation des minorités. L'engagement fort du Gouvernement en faveur de la décentralisation, en particulier, constitue une décision essentielle pour la consolidation progressive d'un Kosovo multiethnique. La protection des droits des minorités constitue une priorité pour l'Union européenne, qui veillera à la mise en œuvre des engagements souscrits par les autorités en ce domaine.

Malgré certaines violences, fomentées par des éléments extrémistes liés souvent à des groupes criminels, la situation sécuritaire au Kosovo au cours des derniers mois a été remarquablement stable. La population, toutes communautés confondues, a ainsi marqué son attachement fort à la paix et à la stabilité.

Sur le plan extérieur, 60 États reconnaissent désormais le Kosovo. Nous nous réjouissons aussi de

l'adhésion du Kosovo au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale, essentielle pour le développement économique du pays. Ces évolutions contribueront à l'émergence du nouvel État sur la scène internationale ainsi qu'à la stabilité dans l'ensemble des Balkans.

Le déploiement de la Mission EULEX s'est achevé le 6 avril dernier. Au fur et à mesure de son déploiement, les habitants du Kosovo ont réalisé, malgré la propagande négative de certains groupes extrémistes, que la Mission européenne agissait en fait au bénéfice de toute la population et de toutes les communautés.

Conformément à la reconfiguration de la présence internationale décidée par le Secrétaire général et endossée par le Conseil de sécurité dans sa déclaration présidentielle du 26 novembre dernier (S/PRST/2008/44), EULEX assume désormais l'ensemble des tâches opérationnelles en matière d'état de droit, lesquelles étaient auparavant du ressort de la MINUK. Cette reconfiguration n'est en rien synonyme d'une réduction de la présence internationale au Kosovo. Elle constitue au contraire un acte fort, la preuve d'un engagement constant de la communauté internationale.

Comme pour toutes les missions des Nations Unies, il faudra que le Conseil de sécurité puisse réfléchir à l'évolution du mandat de la MINUK. À cet égard, les propositions de M. Zannier et du Secrétaire général dans son rapport (S/2009/300) nous paraissent aller dans le bon sens.

Agissant dans le cadre de la résolution 1244 (1999) et sous l'autorité globale des Nations Unies, la Mission EULEX travaille en coordination avec les autres composantes de la présence internationale, notamment la MINUK, qui continue à remplir un rôle utile. Je tiens à rappeler l'importance que la France attache à une bonne coopération des autorités kosovares avec les Nations Unies.

De son côté, l'Union européenne a poursuivi le dialogue engagé par le Secrétaire général avec toutes les parties concernées à l'occasion de la reconfiguration de la présence internationale. Ce dialogue est la clef de la stabilité de la région. Nous n'en ignorons pas les difficultés. Les divergences profondes entre les autorités serbes et kosovares ne seront pas dépassées en un jour. Cela n'empêche pas de rechercher ensemble, par le dialogue, des solutions

pratiques aux problèmes concrets qui affectent la vie de l'ensemble des communautés du Kosovo.

Nous avons écouté avec attention M. Jeremić et M. Hyseni. Au-delà de leurs divergences persistantes, nous avons noté avec satisfaction un souci partagé de préserver les conditions d'un avenir commun au sein de l'Europe. Nous encourageons pour cela Belgrade et Pristina à renouer le plus tôt possible un dialogue direct.

À M. Jeremić, la France souhaite particulièrement dire qu'en apportant son soutien aux initiatives de l'Union européenne pour contribuer à la paix et à la stabilité de la région, il participera à la création des conditions d'un avenir commun pour les Balkans occidentaux. Tel est le message que le Président de la République française a marqué au Président Tadić lors de sa récente visite à Paris. Dans le même temps, l'Union européenne a fait un pas en avant au dernier Conseil des affaires générales et des relations extérieures, en décidant d'accélérer la procédure de libéralisation des visas pour tous les pays des Balkans.

À M. Hyseni, nous souhaitons naturellement rappeler le message de soutien exprimé par le Président Sarkozy au Premier Ministre, M. Thaci, à l'occasion de sa visite à Paris, et lui dire que c'est en avançant concrètement sur la voie d'un État de droit respectueux des minorités et en s'efforçant de nouer des liens d'amitié avec les voisins du Kosovo que le pays progressera sur la voie du rapprochement avec l'Union européenne.

L'Union européenne est pleinement consciente des responsabilités qui lui incombent dans le dépassement des obstacles sur la voie d'un avenir stable et prospère pour les Balkans occidentaux. C'est dans cet esprit que nous nous efforcerons d'avancer dans les mois qui viennent sur la voie d'un avenir commun pour les Serbes et les Kosovars, dans le cadre de l'Union européenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Turquie.

Je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Vuk Jeremić, et au Ministre des affaires étrangères du Kosovo, M. Skender Hyseni.

Je voudrais également remercier M. Zannier pour son exposé. Nous saluons ses efforts. Nous voudrions également rendre hommage à la Mission

d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et lui exprimer notre reconnaissance pour le rôle qu'elle a joué et continue de jouer pour assurer la paix et la stabilité au Kosovo. Bien évidemment, cela vaut également pour la Force internationale de sécurité au Kosovo.

Soixante pays ont reconnu le Kosovo. La Turquie a été l'un des premiers à le faire. Ce chiffre confère une légitimité évidente à la déclaration d'indépendance du Kosovo. Nous constatons avec plaisir que la situation générale au Kosovo est stable et que les autorités kosovares prennent les mesures nécessaires pour consolider les institutions et le système publics. C'est un processus que nous appuyons pleinement et auquel nous sommes prêts à contribuer davantage de toutes les manières possibles.

Dans cette optique, nous appuyons les efforts du Secrétaire général et de son Représentant spécial pour restructurer la MINUK. À cet égard, nous sommes satisfaits de voir que le processus se déroule sans heurts et qu'il sera bientôt achevé. Dans le même temps, nous pensons que la MINUK a toujours un rôle important à jouer au Kosovo, notamment pour aider à faciliter le règlement d'un certain nombre de problèmes pratiques mais importants.

C'est également avec plaisir que nous constatons qu'il existe une bonne relation de travail et une coopération active entre la MINUK et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). Nous encourageons la Serbie et le Kosovo à coopérer avec la MINUK et EULEX.

Nous attachons beaucoup d'importance à la sécurité et à la stabilité dans les Balkans et considérons l'indépendance du Kosovo dans le cadre d'une paix, d'une stabilité et d'une prospérité durables dans la région. Cela étant le cas, l'appui offert au Kosovo dans ses efforts d'intégration à la communauté et aux institutions internationales doit être renforcé. Nous jouerons notre rôle à cet égard.

Nous devons également souligner qu'une Serbie prospère et démocratique vivant en paix avec ses voisins est indispensable à la stabilité et à la coopération régionales. La communauté internationale doit continuer d'encourager et d'appuyer la Serbie dans ses efforts d'intégration aux structures européennes et euratlantiques. Quant à la Turquie, elle est déterminée à renforcer sa relation amicale et mutuellement avantageuse avec la Serbie.

Étant donné que nous faisons partie intégrante des Balkans, nous sommes déterminés à travailler avec l'ensemble de nos partenaires pour assurer un avenir sûr, stable et prospère dans la région.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

M. Skender Hyseni a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je lui donne la parole.

M. Hyseni (*parle en anglais*) : Conscient des contraintes auxquelles est soumis le Conseil de sécurité, je tiens cependant à répondre à un certain nombre de remarques faites par M. Jeremić dans le but évident d'induire le Conseil en erreur, particulièrement lorsqu'il a essayé de dire au Conseil que l'indépendance du Kosovo avait été déclarée par les institutions provisoires d'administration autonome – c'est-à-dire par les Albanais seulement.

J'informe les membres du Conseil que l'indépendance de la République du Kosovo a été déclarée par des représentants élus du peuple kosovar, notamment par tous les représentants élus des communautés non albanaises, à l'exception des membres de la communauté serbe. L'ensemble des représentants des communautés bosniaque, turque, égyptienne, rom et des autres communautés ont voté pour l'indépendance du Kosovo.

En ce qui concerne les rapatriés, je tiens à informer le Conseil de la détermination absolue et de l'intérêt profond du Gouvernement de la République du Kosovo à voir retourner dans leurs foyers toutes les personnes déplacées et tous les réfugiés – et j'insiste sur ce point, chacun d'entre eux. Nous sommes prêts, quel qu'en soit le coût, à créer les conditions favorables au retour de chacun de nos citoyens.

Je dois cependant faire remarquer que le genre de jeu auquel d'aucuns se livrent avec les chiffres n'est guère utile. Deux cent mille Serbes du Kosovo, a dit le Ministre Jeremić, sont toujours déplacés. Je dois répéter une fois de plus que d'après le dernier recensement – qui a été effectué par l'autorité imposée par la Serbie au Kosovo – il n'y a jamais eu plus de 195 000 Serbes au Kosovo. À l'heure actuelle, 135 000 Serbes vivent au Kosovo. Je ne sais pas d'où vient ce chiffre de 200 000.

Encore une fois, je tiens à informer le Conseil que la République de Serbie – le Gouvernement à Belgrade – ne favorise pas les retours. Le Gouvernement à Belgrade encourage les réfugiés du

Kosovo en Serbie à ne pas rentrer afin de pouvoir avoir un alibi qu'il expose à des instances respectables comme celle-ci en disant que les Kosovars ne font pas ce qu'ils devraient faire.

Nous n'avons aucune raison d'avoir peur des rapatriés – bien au contraire. Comme je l'ai déjà dit, mon Président, mon Premier Ministre, tous les membres du Gouvernement et tous les ministres font de leur mieux pour veiller à ce que toutes les conditions soient réunies. En fin de compte, il est impossible de forcer – ce que nous ne voulons pas faire – qui que ce soit à faire ce qu'il – ou elle – ne veut pas faire.

Le Kosovo est un pays indépendant, et il ne sollicitera plus jamais une autorisation de Belgrade pour faire quoi que ce soit. Cela doit être clair une fois pour toutes. Mais cela ne doit pas nous empêcher de travailler ensemble. Nous sommes disposés à travailler avec Belgrade pour améliorer la situation de nos Serbes du Kosovo, si c'est ce qu'il faut faire pour que nos Serbes du Kosovo acceptent de travailler avec nous, car nous sommes prêts à nous acquitter des engagements que nous avons pris d'améliorer leurs conditions de vie. Nous ne voulons pas user des malheurs de certains membres de la communauté serbe à des fins politiques; nous n'en avons pas besoin.

Encore une fois, nous assistons à une utilisation indescriptible des chiffres, proche de science-fiction – 40 000 demandes. L'Office kosovar des biens immeubles va examiner avec soin chacune de ces demandes. Chaque citoyen se verra restituer ses biens, qu'il soit Serbe ou Albanais, et quelle que soit son origine ethnique. Mais je me dois d'appeler l'attention du Conseil sur les dégâts – des dégâts considérables – que ce genre de jeu sur les chiffres peut provoquer.

Le Kosovo constitue une seule entité douanière et il va le rester. Le Kosovo est également une seule entité judiciaire. S'agissant du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est, du Conseil de coopération régionale et d'autres mécanismes régionaux, le Kosovo souhaite vivement participer à ces initiatives. Il demande fermement à participer aux efforts régionaux de lutte contre le crime organisé et les activités criminelles transfrontalières et à prendre part à chacune des autres initiatives régionales qui seraient bénéfiques pour les peuples et les États de toute la région.

La Force de sécurité du Kosovo n'est pas une institution paramilitaire illégale. Elle a été mise en place sur la base des recommandations d'un lauréat du prix Nobel de la paix, Marti Ahtisaari. Je ne crois pas qu'un lauréat du prix Nobel de la paix proposerait de créer une force criminelle paramilitaire illégale. Je veux dire à M. Jeremić qu'il ne doit pas avoir peur de la Force de sécurité du Kosovo, mais plutôt des partisans encore trop nombreux de Milosević présents dans les structures militaire et policière de la Serbie. C'est de cela que M. Jeremić devrait avoir peur, et non pas de la Force de sécurité du Kosovo.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Vuk Jeremić pour qu'il fasse une autre déclaration.

M. Jeremić (Serbie) (*parle en anglais*) : Je tiens à diriger brièvement l'attention du Conseil sur la source des chiffres mentionnés par la Serbie dans son intervention : le chiffre de 206 000 est le chiffre officiel du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Il est vraiment incroyable que quelqu'un mette en doute les chiffres officiels du HCR dans cet immeuble. C'est le chiffre de cette organisation pour ce qui est des personnes déplacées serbes; ce n'est pas le chiffre du Gouvernement serbe.

Quant aux 40 000 demandes non résolues relatives aux biens saisis illégalement, c'est le chiffre officiel arrêté par l'Office kosovar des biens immeubles durant la période pendant laquelle il opérait sous l'autorité de la MINUK. Ces 40 000 dossiers attendent d'être traités; les demandeurs n'ont reçu aucune réponse. Ces chiffres sont cités par des sources internationales.

Nous souhaitons sincèrement trouver les moyens de coopérer. Ce n'est pas la Serbie qui a peur de la Force de sécurité du Kosovo; elle ne saurait en avoir

peur. Ce sont les citoyens serbes qui vivent dans la province qui en ont peur; telle est leur position. Je crois donc que nous devons en faire davantage pour tenter de rétablir la confiance de ces personnes qui vivent dans ces conditions depuis 1999. La raison pour laquelle elles ne font confiance à aucune des institutions de Pristina et ne prennent aucune mesure en vue de travailler avec elles tient sans doute à la façon dont elles ont été traitées ces 10 dernières années.

Nous voulons vraiment aider tout le monde. Nous voulons lutter contre le crime organisé. Je crois que des efforts doivent être déployés au niveau régional pour lutter contre le crime organisé, surtout dans la province du Kosovo. Je n'apprends rien au Conseil lorsque je dis que le Kosovo est une plaque tournante du crime organisé, non seulement dans les Balkans occidentaux mais aussi dans toute l'Europe. Il y a beaucoup à faire dans cette région pour lutter contre le crime organisé. La Serbie entend collaborer avec la communauté internationale pour faire reculer le crime organisé dans la province.

Cela dit, je tiens à insister sur le fait que nous avons l'intention de coopérer de manière constructive avec tout le monde afin de trouver des solutions aux problèmes concrets rencontrés sur le terrain, et ce, dans l'intérêt des citoyens de la province. Nous nous en tenons à ces paroles et nous formons l'espoir d'un avenir plus radieux, un avenir où tous les États des Balkans occidentaux qui sont Membres de l'ONU seront membres de l'Union européenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 20.